

NAGE AVEC PALMES PISCINE SAISON 2021

RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE JUNIOR

Championnat du Monde
Lignano (Italie)
Du 13 au 19 juin 2021

Validées par le CDN FFESSM en date du 12/12/2020

A - OBJECTIFS

ARTICLE A1 - OBJECTIFS

A1 – L’objectif principal de la saison est le championnat du Monde Junior.
Cet objectif s’inscrit dans le cadre du renouvellement de l’équipe de France Sénior à horizon 2024.

A2 – Les objectifs sportifs :

- ✓ Engager des sportifs capables d’être finaliste dans au moins 1 épreuve en individuel
- ✓ Engager un relai uniquement sur les distances où l’équipe de France est capable d’être classée dans le top 6 des nations en finale
- ✓ Rappel : 2 nageurs maximum par épreuve individuelle / 1 équipe maximum par relai

A3 – L’ambition :

- ✓ Gagner au moins 2 médailles dont 1 en relai.
- ✓ Se classer dans les 10 meilleures nations au rang des médailles (dans les 9 au rang des finales)

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

CONDITIONS À RESPECTER

B1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés ou d’un certificat médical signé d’un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

B2 – L’âge minimum pour participer aux compétitions officielles CMAS Junior est de 14 ans révolus.

B3 - Un sportif prétendant obtenir sa sélection en Équipe de France s’engage à respecter le règlement commun à toutes les disciplines compétitives de la FFESSM relatif aux sélections en Équipe de France.

COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

B4 – La sélection sera établie à partir des performances individuelles réalisées lors du Championnat de France Elite (N1) Piscine de la saison en cours.

CONDITIONS A SATISFAIRE POUR PARTICIPER AUX COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

B5 – Sauf dérogation du DTN, seuls les sportifs qualifiés au championnat de France Elite (N1) Piscine de la saison en cours pourront participer aux sélections en Équipe de France.

B6 - En référence à l’article 2.4.2 du règlement commun relatif aux sélections en Équipe de France, seules les performances réalisées dans le respect des règlements sportifs NAP en vigueur de la FFESSM ou de la CMAS seront prises en considération.

C – PERFORMANCES A REALISER / EPREUVES INDIVIDUELLES

C1 - Seront proposés à la sélection en Equipe de France Junior les sportifs qui auront réalisé les performances suivantes lors des compétitions de sélection, chez les filles et les garçons, au classement général des catégories « cadet » et « junior » confondues et dans une même épreuve individuelle (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé au moins 1 Temps Sélection Junior Piscine (TSIJ P) en série ou en finale
- ✓ Se classer dans les 2 premiers du classement final

C2 - Les Temps Sélection Junior Piscine (TSIJ P) sont précisés à l'article H1 du présent règlement

D – PERFORMANCES A REALISER / RELAIS

D1 – La sélection d'un relai France Junior est conditionné par la réalisation d'un Temps Sélection Relai Piscine Junior (TSRJ P) par les 4 meilleurs nageurs de la distance considérée, chez les filles et les garçons, au classement général des catégories cadets et juniors confondues, lors des finales individuelles de la compétition de sélection.

D2 – Les Temps Sélection Relai Junior Piscine (TSRJ P) sont précisés à l'article H2 du présent règlement.

E – DEPARTAGE

Sélection en individuel

E1 – En cas d'égalité pour la seconde place, le sportif ayant réalisé le plus grand nombre de TSIJ P pendant la compétition de sélection sera proposé à la sélection.

E2 - En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé les meilleures performances dans une distance correspondant à une épreuve de relai pendant la compétition de sélection sera proposé à la sélection.

Sélection en relai

E3 – en cas d'égalité pour la seconde (relais mixtes) ou la 4^{ème} place (relais par catégorie de sexe), le sportif ayant réalisé le plus grand nombre de TSIJ P pendant la compétition de sélection sera proposé à la sélection.

E4 - En cas d'égalité persistante, le sportif ayant réalisé les meilleures performances et/ou ayant fait preuve de la meilleure progression sur la distance du relai considéré sera proposé à la sélection.

F - LISTE NOMINATIVE DES SÉLECTIONNÉS

F1 – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ Du DTN
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France

F2 – En fonction des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance du collectif en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, ses résultats de la saison en cours et aux derniers championnats internationaux seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

F3 – Seuls les sportifs en conformité avec l'article B1 du présent règlement seront sélectionnés définitivement et officiellement en Equipe de France.

F4 - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

F5 - Un sportif sélectionné ou présélectionné en Équipe de France s'engage à respecter la convention en Équipe de France (valable 1 an à compter de sa date de signature) et notamment à participer au programme d'action mis en place à l'issue des sélections ou présélections. Ladite convention doit être signée et retournée au siège fédéral dans les délais impartis par le DTN.

F6 – La sélection d'un sportif pourra être remise en question à l'issue de chaque action de la préparation terminale de l'équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés à l'article A2 du présent règlement.

G - ENGAGEMENTS

G1 – Les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relais, relèvent du seul choix de l'entraîneur national en chef de l'Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneur(s) nationaux en second. Les choix sont validés par le DTN.

G2 - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un relais si besoin.

G3 – Un sportif sélectionné uniquement au titre d'un relais peut être engagé dans une épreuve individuelle dans l'objectif de préparer l'épreuve de relais pour laquelle il a été sélectionné.

H – TEMPS SÉLECTION JUNIOR PISCINE

Bassin de 50 mètres – Chronométrage électronique

H1 – Temps Sélection Junior Piscine (TSIJ P) – En rouge : nouveau temps 2021

50 SF	Homme	Femme
WRJ	00:15,41	00:17,53
TSIJ P	00:17,50	00:19,80

50 BI	Homme	Femme
WRJ	00:18,79	00:22,16
TSIJ P	00:21,00	00:23,50

50 AP	Homme	Femme
WRJ	00:14,51	00:16,29
TSIJ P	00:16,00	00:18,00

100 SF	Homme	Femme
WRJ	00:34,36	00:38,28
TSIJ P	00:38,80	00:43,30

100 BI	Homme	Femme
WRJ	00:41,56	00:47,16
TSIJ P	00:46,00	00:51,00

100 IM	Homme	Femme
WRJ	00:31,84	00:37,09
TSIJ P	00:36,80	00:41,20

200 SF	Homme	Femme
WRJ	01:20,05	01:26,39
TSIJ P	01:29,00	01:37,00

200 BI	Homme	Femme
WRJ	01:34,03	01:42,46
TSIJ P	01:43,00	01:53,00

400 SF	Homme	Femme
WRJ	02:59,77	03:12,86
TSIJ P	03:18,00	03:30,00

400 BI	Homme	Femme
WRJ	03:26,69	03:48,37
TSIJ P	03:46,00	04:04,00

400 IM	Homme	Femme
WRJ	02:48,25	02:56,87
TSIJ P	03:08,00	03:25,00

800 SF	Homme	Femme
WRJ	06:17,97	06:54,52
TSIJ P	06:58,00	07:24,00

1500 SF	Homme	Femme
WRJ	12:22,74	13:27,82
TSIJ P	13:30,00	14:20,00

Rappel : Les TSIJ P ont vocation d'identifier les sportifs capables d'être classés dans les 12 premiers au Championnat du Monde Junior ou finaliste au championnat d'Europe Junior.

Les TSIJ P sont établis pour l'olympiade 2017 – 2020 en référence aux temps « Records du Monde – WR CMAS » Junior actualisé de chaque épreuve.

Les TSIJ P sont pondérés au regard :

- ✓ De la réalité de la densité sportive de chaque épreuve des 2 derniers championnats du Monde Junior :
 - Référence au 12^{ème} temps des séries pour les épreuves de densité modérée à élevée (minimum de 15 nations et de 20 sportifs classés)
 - Référence au 8^{ème} temps des séries pour les épreuves de faible densité (moins de 15 nations et de 20 sportifs classés)
- ✓ De la progression objectivement possible dans la période de temps entre la compétition de sélection et l'objectif terminal

Un TSIJ P peut être modifié en cas de nouveau record du Monde de l'épreuve considérée et d'évolution significative du niveau mondial (densité) dans l'épreuve considérée.

H2 – Temps Sélection Relai Junior Piscine (TSRJ P) – En rouge : nouveau temps 2020

4x50 SF	Mixte
WRJ	01:07,35
TSRJ P	01:14,00

4x100 SF	Homme	Femme
WRJ	02:24,01	02:40,52
TSRJ P	02:38,00	02:54,00

4x200 SF	Homme	Femme
WRJ	05:34,39	06:04,05
TSRJ P	06:02,00	06:36,00

4x100 BI	Mixte
WRJ	03:01,80
TSRJ P	03:14,00

Rappel : Les TSRJ P ont vocation de valider l'engagement d'un relai France à la condition que celui-ci puisse potentiellement se classer, au temps cumulé des nageurs qui le constituent :

- ✓ 4x100 SF homme et femme et 4x200 SF homme et femme
 - Dans les 8 premiers au Championnat du Monde Junior
 - Dans les 6 premiers au Championnat d'Europe Junior
- ✓ 4x50 SF mixte et 4x100 BI mixte
 - Dans les 6 premiers au Championnat du Monde Junior
 - Dans les 5 premiers au Championnat d'Europe Junior

Les temps cumulés sont calculés sur la base des résultats réalisés par les 4 premiers nageurs, au classement général des catégories cadets et juniors confondues, lors de la finale de l'épreuve individuelle correspondant à la distance ciblée au cours de la (les) compétition(s) de sélection :

- ✓ 4x100 SF filles et garçons et 4x200 SF filles et garçons
 - Les 4 premiers nageurs du 100 SF et du 200 SF chez les filles et les garçons
- ✓ 4x50 SF mixte et 4x100 BI mixte
 - Les 2 premiers nageurs du 50 SF et du 100 BI chez les filles et les garçons

Les TSRJ P sont établis en référence aux résultats du dernier championnat du Monde.